

# Atelier de renforcement des capacités du Forum des ONG, Jeju ICC, Korea 1-3 Décembre 2017

## Version française



## TABLE DES MATIERES

Informations concernant Le Forum des ONG de l'ICH	3
Informations concernant l' Atelier de renforcement des capacités des ONG	3
À propos de la stratégie globale de renforcement des capacités de l'UNESCO	4
Programme	5
Résumés sélectionnés	9
Film "Libera nos a malo" de Sant'Antuono Association	9
Minju Lee	9
Barbra Babweteera Mutambi	11
Norov Urtnasan	11
Hanna Schreiber	13
Soon-cheol Park	14
Lluís Garcia Petit	14
Hildegunn Bjorgen	16
Leonce Ki	16
Biographies des animateurs	18
Sang Mee Bak	18
Harriet Deacon	18
Adriana Molano Arenas	18
Sidi Traore	18
Étude de cas: Session 3	20
Groupe B - Français (bien connaître la convention)	20
La Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie)	20
Groupe D - Français (nouveau à la convention)	24
Résoudre les conflits concernant la sauvegarde d'objets rituels conservés dans des musées aux États-Unis	24
Étude de cas: Session 5	27
Approches de la sauvegarde et du développement durable	27
Sauvegarde du patrimoine culturel immatériel comme (outil de) développement social inclusif: alphabétisation par la poésie orale au Yémen	29
Sauvegarde et génération de revenus en explorant de nouveaux marchés pour un tissu de fabrication traditionnelle en Ouganda	32
Développement socio-économique et promotion du PCI en Équateur	34

Merci à Léonce Ki pour traduire ce texte.

## **INFORMATIONS CONCERNANT LE FORUM DES ONG DE L'ICH**

Le Forum des ONG PCI offre une plate-forme pour la communication, la mise en réseau, l'échange et la coopération entre les ONG accréditées par l'UNESCO pour fournir des services consultatifs au Comité intergouvernemental dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Les ONG accréditées jouent un rôle important au niveau national, en collaboration avec les communautés, les États et d'autres parties prenantes pour aider à mettre en œuvre la Convention et ainsi contribuer à la sauvegarde du PCI dans le monde.

Les ONG accréditées jouent un rôle important au niveau national car travaillant avec les communautés, les États et d'autres parties prenantes pour aider à mettre en œuvre la Convention et ainsi contribuer à la sauvegarde du PCI dans le monde entier.

En vue de partager des informations et des expériences entre les ONG accréditées au niveau international et de promouvoir les opportunités de mise en réseau et de partage des compétences au niveau régional entre ses membres, le Forum des ONG a lancé un programme de renforcement des capacités, dont le premier atelier se tiendra en République de Corée du 1er au 3 décembre 2017. Cet atelier de trois jours aura lieu juste avant la réunion du Comité intergouvernemental de la Convention. Les langues de travail seront l'anglais et le français, avec des interprétations en coréen pour certaines sessions.

Le Forum des ONG apprécie très positivement les généreuses contributions de la Fondation coréenne du patrimoine culturel soutenue par le gouvernement de la République de Corée qui a bien voulu supporter le coût de l'atelier de décembre 2017 et l'Indonésie qui a soutenu l'atelier préparatoire et la réunion de planification à Paris en mai 2017. Enfin, le Forum des ONG PCI remercie le Secrétariat de l'UNESCO d'avoir soutenu l'organisation de cet atelier de renforcement des capacités.

<http://www.ichngoforum.org/>

## **INFORMATIONS CONCERNANT L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ONG**

Les ONG accréditées jouent un rôle important au niveau national car travaillant avec les communautés, les États et d'autres parties prenantes pour aider à mettre en œuvre la Convention et ainsi contribuer à la sauvegarde du PCI dans le monde entier.

En vue de partager des informations et des expériences entre les ONG accréditées au niveau international et de promouvoir les opportunités de mise en réseau et de partage des compétences au niveau régional entre ses membres, le Forum des ONG a lancé un programme de renforcement des capacités, dont le premier atelier se tiendra en République de Corée du 1er au 3 décembre 2017. Cet atelier de trois jours aura lieu juste avant la réunion du Comité intergouvernemental de la Convention. Les langues de travail seront l'anglais et le français, avec des interprétations en coréen pour certaines sessions.

Le Forum des ONG apprécie très positivement les généreuses contributions de la Fondation coréenne du patrimoine culturel soutenue par le gouvernement de la République de Corée qui a bien voulu supporter le coût de l'atelier de décembre 2017 et l'Indonésie qui a soutenu l'atelier préparatoire et la réunion de planification à Paris en mai 2017. Enfin, le Forum des ONG PCI remercie le Secrétariat de l'UNESCO d'avoir soutenu l'organisation de cet atelier de renforcement des capacités.

## À PROPOS DE LA STRATÉGIE GLOBALE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE L'UNESCO

Dans cet atelier, nous avons utilisé quelques études de cas tirées du référentiel en ligne à savoir le matériel de formation de la stratégie de renforcement des capacités de l'UNESCO. Un aperçu de ces documents sera, à la session 9 de l'atelier, donné par des représentants de la Section du patrimoine immatériel de l'UNESCO.

La stratégie globale de renforcement des capacités est un engagement général à long terme avec les États membres, qui vise à créer des environnements institutionnels et professionnels propices à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Elle tend à répondre aux besoins et priorités suivants:

- Nouvelle conception des infrastructures institutionnelles
- Révision des politiques et de la législation culturelles et autres
- Développement de méthodes d'inventaire
- Développement de mesures de sauvegarde efficaces
- Participation aux mécanismes de coopération internationale

L'UNESCO développe des contenus et des matériels de formation et peut compter sur son réseau dynamique d'experts facilitateurs, pour assurer la prestation de services de renforcement des capacités à travers le monde.

Pour plus de détails sur le programme de renforcement des capacités:

<https://ich.unesco.org/fr/renforcement-des-capacit%C3%A9s>

Le contenu des matériaux de renforcement des capacités:

<https://ich.unesco.org/fr/contenu-des-materiels-de-formation-00679>

Pour accéder aux matériaux de renforcement des capacités:

<https://ich.unesco.org/fr/acces-aux-materiaux-de-renforcement-des-capacites-00830>

## PROGRAMME

1 Décembre 2017

Lieu	Heure	Session
Samda Hall	9h-10h30 interprétation (français, anglais, coréen)	<b>Session 1</b> <b>Session plénière: Introduction à l'atelier</b> <b>Remarques d'ouverture</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Représentant de la Korea Cultural Heritage Foundation (CHF)</li> <li>• Représentant du Forum des ONG</li> </ul>
	10h30-10h45	<b>Photo de famille</b>
Samda Hall	10h45-12h00 interprétation (français, anglais, coréen)	<b>Session 2</b> <b>Séance plénière: Le rôle des ONG dans la mise en œuvre de la Convention</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférencier principal (Richenel Ansano, Gestionnaire national de la mémoire archéologique et anthropologique, Curaçao)</li> <li>• Discussions</li> </ul>
	12h-14h	<b>Déjeuner</b>
Groupe A 401A Groupe A (groupe extra): Samda Hall Groupe B: 401B Groupe C: 402A Groupe C (groupe extra): Samda Hall Groupe D: 402B	14h-14h30	<b>Session 3</b> <b>Groupe de travail sur la Convention</b> Discussion des études de cas <b>Groupe A: Anglais / Mieux connaître la Convention</b> Le tatouage à Samoa (cas 38: outils de renforcement des capacités de l'UNESCO) <b>Groupe B: français / Mieux connaître la Convention</b> La Sierra Nevada de Santa Marta (Colombie) <b>Groupe C: Anglais / nouveau à la Convention</b> Ahayu:da les dieux de la guerre du peuple Zuni (cas 21 outils de renforcement des capacités de l'UNESCO) <b>Groupe D: Français / nouveau à la Convention</b> Ahayu:da les dieux de la guerre du peuple Zuni (cas 21 outils de renforcement des capacités de l'UNESCO)
	15h30-16h00	<b>pause-café</b>

Lieu	Heure	Session
UNESCO Groupe I: 401 A UNESCO Groupe II: 402B UNESCO Groupe III: 402A UNESCO Groupe IV: Samda Hall UNESCO Groupe Va: 401B UNESCO Groupe Vb: Samda Hall	16h00-17h30	<b>Session 4</b> <b>Groupe work (6 groupes regionaux): Bilan du travail effectué</b> Bilan du travail des ONG dans le cadre de la convention dans différentes régions Election du rapporteur pour présenter le rapport du groupe à la session 8 <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage d'informations sur les rôles actuels des ONG (et d'autres acteurs) en rapport avec la Convention</li> <li>- Chaque ONG crée une affiche: «<b>Nous avons de l'expertise à partager</b>»</li> <li>- Identifier les opportunités d'extension des rôles/défis</li> </ul>
Samda Hall	<b>17h30-19h00</b>	<b>Projections de films</b> , dont "Libera nos a malo" de l'Association Sant'Antuono (dirigé par Luigi Ferraiuolo, présenté par Vincenzo Capuano) (Associazione Sant'Antuono & le Battuglie di Pastellessa, Italie)

## 2 Décembre 2017

Lieu	Heure	Session
Session en anglais Salle (401A / 402B) Session en français Salle : (402A / 402B)	9h00-12h00	<b>Session 5</b> <b>Travail de groupe: Assister les communautés dans la sauvegarde</b> Discussion des études de cas (World café) Groupe anglais: <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approches pour la sauvegarde et du développement durable</li> <li>• L'alphabétisation au Yémen (cas 14 des outils de renforcement des capacités de l'UNESCO)</li> <li>• Art pour la vie (Inde)</li> <li>• Runa Tupari, Équateur (cas 19 des outils de renforcement des capacités de l'UNESCO)</li> </ul> Groupe Français : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Approches pour la sauvegarde et du développement durable</li> <li>• L'alphabétisation au Yémen (cas 14 des outils de renforcement des capacités de l'UNESCO)</li> </ul>

Lieu	Heure	Session
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Art pour la vie (Inde)</li> <li>• Runa Tupari, Ecuador (case 19 UNESCO Capacity Building Materials)</li> </ul>
	12h00-14h00	<b>Déjeuner</b>
Samda Hall	14h00-15h30 interprétation (français, anglais, coréen)	<b>Session 6</b> <b>Présentations: les ONG aident à mettre en œuvre la Convention</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Minju Lee (Union mondiale des arts martiaux)</li> <li>• Barbra Babweteera Mutambi (Fondation interculturelle de l'Ouganda)</li> <li>• Norov Urtnasan (Fondation pour la protection du patrimoine naturel et culturel, Mongolie)</li> <li>• Hanna Schreiber (Association des artistes folkloriques, Pologne)</li> </ul>
	15h30-16h00	<b>Pause-café</b>
Samda Hall	16h00-17h30 interprétation (français, anglais, coréen)	<b>Session 7</b> <b>Panel: Inventaire avec l'aide des ONG</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Soon-cheol Park CICS (Centre d'études sur la culture immatérielle, Corée)</li> <li>• Lluís Garcia Petit (Ens de l'Associacionisme Cultural Català)</li> <li>• Hildegunn Bjorgen (Conseil des Arts de Norvège)</li> <li>• Léonce Ki (Association pour la Sauvegarde des Masques (ASAMA), Burkina Faso)</li> </ul>

3 Décembre 2017

Lieu	Session	
UNESCO Group I: 401A UNESCO Group II: 402B UNESCO Group III: 402A UNESCO Group IV: Samda Hall UNESCO Group Va: 401B UNESCO Group Vb: Samda Hall	9h00-12h00	<p><b>Session 8</b></p> <p><b>Groupe de travail (6 groupes régionaux): Renforcement des relations pour augmenter la capacité et l'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Résumé de la session régionale précédente: rôles et capacités existants; défis rencontrés et capacités de synergie</li> <li>• Relations entre les ONG, les organismes d'État et les communautés de la région</li> <li>• Relations entre les ONG dans leur région</li> <li>• stratégie de développement des relations et des capacités dans la région</li> </ul>
	12h00-13h00	<b>Déjeuner</b>
Samda Hall	13h00-14h00	<p><b>Session 9</b></p> <p>Vue d'ensemble du site web de la Convention et des outils de renforcement des capacités de l'UNESCO en ligne</p>
Samda Hall	14h00-15h30 interprétation (français, anglais, coréen)	<p><b>Session 10</b></p> <p><b>Plénière: renforcement des capacités : besoins, opportunités et défis</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu des groupes sur les besoins, opportunités et défis régionaux pour le renforcement des capacités des ONG et de la société civile</li> <li>• Création de réseaux entre les ONG et la société civile</li> <li>• Partage de connaissances à l'échelle mondiale entre ONG et société civile pour soutenir la mise en œuvre de la Convention</li> </ul>
Samda Hall	15h30-16h00 interprétation (français, anglais, coréen)	<p><b>Session 11</b></p> <p><b>Plénière: Séance de clôture</b></p> <p>Les voies à suivre pour le programme de renforcement des capacités</p> <p>Discours de clôture - Tim Curtis (Chef de la Section du PCI, UNESCO, Paris)</p>
	16h00	<b>Pause-café</b>



## RÉSUMÉS SÉLECTIONNÉS

### FILM "LIBERA NOS A MALO" DE SANT'ANTUONO ASSOCIATION

*réalisé par Luigi Ferraiuolo, présenté par Vincenzo Capuano) (Associazione Sant'Antuono & Battuglie di Pastellessa, Italie*

Le 17 janvier, à Macerata Campania, une petite ville du sud de l'Italie, les citoyens répètent l'ancienne fête de Saint Antoine l'Abbé (en langue locale "A Festa" et Sant'Antuono "). À cette occasion, les citoyens construisent d'énormes flotteurs en forme de bateau, c'est-à-dire des wagons décoratifs dédiés à Saint-Antoine appelé « chars de Sant'Antuono », sur lequel le « battuglie de Pastellessa » défilé dans les rues de la ville, jouant la musique ancienne de Saint-Antoine, accompagnée d'une percussion de barils, cuves et faucilles. Cette musique primitive (produite) par percussions d'outils ruraux chasse le diable, dans un rite séculaire qui se renouvelle d'année en année à Macerata Campania.

Même en tant qu'enfants, les citoyens de Macerata Campania se consacrent à l'exécution de la musique de Saint-Antoine, et leurs enseignants sont les anciens de la communauté. Pendant la fête, plus de 1000 artistes - jeunes, adultes et même enfants - jouent des percussions avec des tonneaux, des cuves et des faucilles. Le résultat est extraordinaire et il se transforme en un son qui pénètre immédiatement dans le cœur et l'esprit de l'auditeur, un rythme syncopé qui submerge les musiciens et le public. La musique de Saint-Antoine n'est pas seulement un exemple exceptionnel de musique primitive, mais aussi une histoire tangible et visible d'une communauté, d'identité et d'appartenance, inégalée dans le monde.

Un mélange de religiosité, de folklore, de traditions et de participation raconté par le documentaire "Liberò nos a malo" réalisé par Luigi Ferraiuolo et produit par Tv2000 (une télévision nationale italienne). Le documentaire décrit le rêve d'un enfant, Pasquale, à travers l'histoire de cette fête, qui implique toutes les générations, en passant par des siècles de père en fils de manière transparente. Celui qui joue ces instruments est appelé « Bottari » ( c'est à dire « baril rabatteurs ») et le rêve de Pasquale est de diriger le canon batteurs comme un maître d'orchestre, comme son père et son grand-père. Il a 11 ans et joue depuis qu'il en a 6. La valeur de cette musique? "Le Diable, qui est mauvais, est éloigné; et ce rythme rappelle le ciel", raconte Ilaria, 11 ans, qui joue de la faucille. Depuis des siècles, cette musique est jouée pour une grande récolte et la prospérité, mais aujourd'hui, elle est également utilisée comme thérapie musicale pour les patients psychiatriques.

Dans le domaine du cinéma, l'Université Parthenope de Naples et l'Institut Pontifical de Musique Sacrée ont fourni des conseils scientifiques à la Production.

### MINJU LEE

*World Martial Arts Union*

Des arts martiaux ont été inscrits sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO: Taekkyeon (2011), Capoeira (2014), Kuresi (2016) et Tahtib (2016).

Basé sur l'accord entre vingt-huit organisations d'arts martiaux à travers le monde réuni à Chungju en République de Corée, l'Union Mondiale des Arts Martiaux (WoMAU) a débuté en 2002 avec un mandat dédié à la promotion et au développement du Festival d'Arts Martiaux Mondiaux de Chungju. Actuellement, en août 2017, WoMAU comptait 62 membres issus de 42 pays.,

Depuis sa création, WoMAU n'a ménagé aucun effort pour promouvoir les valeurs et les fonctions des arts martiaux et encourager la coopération entre les communautés d'arts

martiaux au niveau international. L'objectif ultime de WoMAU est de devenir une plateforme internationale pour l'échange et la coopération entre les arts martiaux afin de promouvoir efficacement les valeurs et les fonctions des arts martiaux et leur grande contribution à la préservation et au développement des cultures traditionnelles et de la diversité culturelle de l'humanité.

Pour atteindre son objectif, WoMAU a organisé trois événements cette année: en publiant *WoMAU News* (revue périodique biannuelle), en soutenant conjointement les activités structurelles et individuelles des communautés d'arts martiaux pour promouvoir et développer leurs propres arts martiaux et les traditions et cultures associées.

Premièrement, les trois événements annuels de WoMAU sont le Festival des arts martiaux mondiaux de Chungju, la réunion générale et la conférence / séminaire international d'arts martiaux.

1. Le Festival d'arts martiaux mondiaux de Chungju: normalement une longue semaine de manifestations de communautés d'arts martiaux internationaux, à travers divers programmes et attractions tels que des spectacles d'arts martiaux, des défilés, des concours et des championnats d'arts martiaux, des partage d'expériences en arts martiaux et la promotion d'évènements culturels.
2. L'Assemblée générale: est le plus haut organe législatif de l'Union dirigé par le président du WoMAU et le président de l'assemblée générale de WoMAU. C'est un rassemblement annuel des représentants des membres de WoMAU et d'autres personnes intéressées par l'événement à travers le monde pour discuter des moyens de promouvoir et de coopérer pour les activités d'arts martiaux
3. La Conférence / Séminaire International d'Arts Martiaux: est une approche académique de WoMAU pour étudier et échanger des connaissances et des informations sur les arts martiaux

Deuxièmement, WoMAU publie et distribue semestriellement son magazine périodique intitulé *WoMAU News*. Le magazine contient des articles académiques, des chroniques spéciales, des essais associés aux arts martiaux, les activités principales des membres de WoMAU et du Secrétariat de WoMAU.

Troisièmement, WoMAU soutient les activités structurelles et individuelles des communautés d'arts martiaux pour promouvoir et développer leurs propres arts martiaux et les traditions et cultures associées.

- WoMAU a coopéré avec la Korean Taekkyeon Association, qui est membre de WoMAU pour inscrire le Taekkyeon, un art martial traditionnel coréen, sur la liste de l'UNESCO en 2011. (Taekkyeon a été inscrit sur la liste de l'UNESCO en 2011)
- WoMAU a collaboré avec M. Adel Boulad, fondateur du Tahtib moderne, un jeu traditionnel de bâton égyptien inscrit sur la liste représentative de l'UNESCO en 2016, pour soutenir ses efforts et sa passion pour préserver et développer le Tahtib en le promouvant tant localement (en Égypte) qu' internationalement.

En juillet dernier, WoMAU a participé à la 6e Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS VI) en tant qu'observateur et le président de WoMAU s'est adressé au public pour souligner l'importance des arts martiaux pour la préservation et la promotion des cultures traditionnelles et de la diversité culturelle de l'humanité ainsi que de l'éducation physique formelle et informelle à différents niveaux.

En septembre, WoMAU a accueilli et organisé le Séminaire international d'arts martiaux 2017 en collaboration avec le Centre international d'arts martiaux pour le développement et l'engagement des jeunes sous les auspices de l'UNESCO. Lors du séminaire, cinq

organisations d'arts martiaux ont participé en tant que présentateurs sous le thème «Préservation et développement de la culture traditionnelle à travers les arts martiaux».

Nous aimerions présenter les activités mentionnées ci-dessus et en particulier les résultats du Séminaire au Forum des ONG.

Veillez vous référer aux liens vers le site web de WoMAU (événements annuels et magazine) et le patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO (Taekkeon, Tahtib), le calendrier provisoire du séminaire et les nouvelles WoMAU été 2017.

<http://womau.org/>

<https://ich.unesco.org/en/RL/taekkyeon-a-traditional-korean-martial-art-00452>

## **BARBRA BABWETEERA MUTAMBI**

*Cross-Cultural Foundation of Uganda*

La Fondation interculturelle de l'Ouganda (CCFU), une ONG à but non lucratif créée en 2006, se consacre à la promotion de la reconnaissance de la culture en tant qu'élément vital du développement humain répondant à l'identité nationale et à la diversité de l'Ouganda. La CCFU est fondée sur la conviction que la culture est au centre du développement durable et que les aspects positifs de la culture, s'ils sont exploités, peuvent apporter une contribution significative à la transformation sociale et économique. L'approche «Culture dans le développement» employée par la CCFU est relativement nouvelle sur la scène du développement en Ouganda, et la CCFU a trouvé des points de référence et des expériences limitées dont elle pourrait tirer des leçons, ainsi qu'un soutien financier initial limité.

Au cours de la dernière décennie, il y a toutefois eu un intérêt et un soutien international et national accru pour le patrimoine culturel, en particulier lorsque cela est lié au développement durable. Cela s'est traduit par une plus grande visibilité et une croissance globale du secteur de la culture dans le pays. La CCFU a été invitée à participer aux processus de formulation et de révision des politiques nationales qui incluent des commentaires sur le projet de politique culturelle de l'Ouganda, la politique familiale, la politique du patrimoine, la politique des musées et monuments et trois cycles de plans nationaux de développement. La CCFU a également participé à des comités techniques pour des études nationales sur les valeurs culturelles nationales, une étude sur les biosphères et une étude sur les industries culturelles en Ouganda, dont certaines ont éclairé les politiques nationales. La CCFU a également contribué au groupe de travail sur la culture de la Convention de 1972 sur les droits économiques, sociaux et culturels et les droits de l'homme.

<https://crossculturalfoundation.or.ug/>

## **NOROV URTNASAN**

*Foundation for the Protection of Natural and Cultural Heritage, Mongolia*

Parmi toutes les ONG en Mongolie, la Fondation pour la protection du patrimoine naturel et culturel a effectivement opéré dans le domaine de la sauvegarde du PCI avec un rôle prédominant dans ce pays. En 2015, la Fondation a reçu une deuxième accréditation du Comité intergouvernemental de l'UNESCO sur la Convention du PCI pour agir à titre consultatif auprès du Comité. Depuis sa création, la Fondation a participé activement aux efforts de l'État pour mettre en œuvre la Convention sur le PCI et introduire ses nouvelles exigences en Mongolie. Les membres et le président de la Fondation ont initié de nouveaux amendements à la loi sur le PCI afin de mieux se conformer à la Convention de l'UNESCO de 2003 (2006). Depuis 2007, en étroite collaboration avec d'autres ONG du PCI, des experts et des membres de la Fondation ont élaboré et mis en œuvre une politique d'action

introduisant le programme «Trésors humains vivants» de l'UNESCO en Mongolie. À la suite de la mise en œuvre de cette politique en 2015, le travail principal d'enregistrement des éléments du PCI et de ses détenteurs a été mené pour la première fois en Mongolie et 88 éléments du PCI et plus de 3000 individus en tant que porteurs du PCI ont été identifiés. 100 personnes ont été inscrites sur la «liste nationale des détenteurs du PCI possédant le niveau élevé de compétences et de connaissances» et ont reçu des récompenses spéciales pour un certain montant.

La Fondation et ses membres ont étroitement coopéré et travaillé avec les organisations gouvernementales compétentes à la préparation des candidatures, à la promotion et à la diffusion du PCI, etc. En coopération avec l'Institut national de la langue et de la littérature, la Fondation a mis en œuvre le projet conjoint mongol-coréen «Sauvegarde du PCI de la Mongolie en utilisant les technologies modernes de l'information» (2010-2011). Dans le cadre de ce projet, 713 heures de données de bandes magnétiques liées à l'ICH surannées et endommagées qui sont stockées dans l'Institut de langue et de littérature ont été restaurées et numérisées. Le complexe de 10 CD Audio de ces éléments ICH est créé et diffusé. En collaboration avec la radio et la télévision publiques nationales, la Fondation a également mis en œuvre le projet «Documentaire de l'ICH et tournage pilote en Mongolie» (2013) qui a abouti à la production d'un court documentaire sur le 'Festival national du Naadam'.

Des membres de la Fondation ont initié la traduction de textes fondamentaux concernant la Convention du PCI en langue mongole, y compris des Directives opérationnelles dans lesquelles les critères d'inscription sur la Convention du PCI sont fournis. Par conséquent, la Fondation a participé à la préparation d'une dizaine de propositions d'inscription d'éléments du PCI. La Fondation a également initié la mise en œuvre du projet intitulé «Améliorer les capacités des ONG liées au PCI en Mongolie». Il s'est agi d'informer les groupes cibles et le public des objectifs de la Convention 2003 de l'UNESCO et de l'importance du PCI ; d'organiser le concours national pour sélectionner les meilleures pratiques des activités du PCI des ONG et des détenteurs du PCI par la soumission de projets. L'appel au concours a été largement diffusé parmi les ONG, les détenteurs et les autres parties prenantes à travers les administrations culturelles locales et les chaînes de radio et de télévision. L'organisation chargée de la mise en œuvre a reçu plus de 200 candidatures de bonnes pratiques d'ONG et de détenteurs.

Dans le cadre du projet, le manuel pour les ONG, les détenteurs et toutes les parties prenantes du PCI a été créé et distribué (500 pièces) et le site Web du PCI de la Fondation ([www.ich-ngo.mn](http://www.ich-ngo.mn)) a été créé. Environ 250 personnes, dont des représentants des ministères, des ONG, des instituts de recherche et des universités, des détenteurs du PCI et d'autres ont participé à la cérémonie d'ouverture de la publication du Manuel et du site Web du PCI.

La Fondation a mené diverses activités et programmes liés à l'éducation et à la sensibilisation. Par exemple: elle a récemment lancé le programme «Éducation au patrimoine mondial en Mongolie» et a proposé d'inclure ces questions et le cours «Culture populaire» dans les programmes d'enseignement général. A cette fin, la Fondation a organisé la traduction et la diffusion du Manuel de l'UNESCO "Patrimoine mondial entre les mains des jeunes", la création du manuel pour les enfants et les enseignants intitulé "Patrimoine culturel immatériel des Mongols", "Patrimoine mondial et mongol". La Fondation a reçu un grand soutien de la communauté scolaire et du grand public.

Au cours des 5 dernières années, les membres de la Fondation ont participé à plus de 10 conférences, réunions, séminaires et présentations internationales et régionales sur le PCI, l'échange et le partage de connaissances et d'informations sur le PCI entre diverses parties prenantes de la région Asie-Pacifique et du monde.

La délégation de la Fondation a activement participé à la Conférence sur les ONG du PCI de la région Asie-Pacifique et au Forum des ONG de l'PCI du 26 au 28 juin en République de

Corée et au Réseau sous-régional d'Asie centrale en Ouzbékistan, Tadjikistan et Kirghizistan, organisé par ICHCAP.

Au cours des 10 dernières années, en coopération avec le Centre du patrimoine culturel immatériel de catégorie 2 de l'UNESCO pour l'Asie et le Pacifique (ICHCAP) en République de Corée. La Fondation a mis en œuvre une série de projets importants pour constituer un cadre juridique favorable à savoir le fonds d'information du PCI, l'institution du Système des trésors humains vivants de l'UNESCO en Mongolie et la réalisation d'un film documentaire sur le PCI en Mongolie qui a abouti à la création de 10 films vidéo sur le PCI en 2015-2017.

## **HANNA SCHREIBER**

*Association of Folk Artists, Poland*

L'Association des artistes folkloriques opère dans les principaux domaines suivants pertinents pour la Convention de 2003 et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: la documentation du patrimoine culturel immatériel; promotion, diffusion et sensibilisation; ainsi que la publication.

### **Documentation du patrimoine culturel immatériel**

L'Association a mené des travaux sur la gestion de bases de données nationales de créateurs populaires et de groupes artistiques ruraux depuis 1998. Les bases de données sont vérifiées et mises à jour chaque année. À l'heure actuelle, les bases de données gérées par l'Association contiennent plus de 12 000 enregistrements. Chaque disque représente un artiste, un artisan ou un groupe. La base de données couvre des domaines de connaissances et de compétences liés au patrimoine culturel immatériel tels que le tissage, la dentellerie, la broderie, la poterie, la peinture, la sculpture, le tressage, la forge, la sculpture sur bois, la fabrication de jouets, la décoration de papier et de tissu, la musique folklorique, des instruments, ainsi que de l'ambre, de la corne, de l'argenterie, du plâtre, de la fabrication de selles, des cloches, y compris les arts rituels.

Dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, il comprend également des ensembles de chant, de rituel, de théâtre et de satirique, ainsi que des groupes et des groupes de chant et de danse. La base de données est donc un élément de promotion des connaissances sur la culture régionale et ses produits et créateurs caractéristiques.

### **Promotion, diffusion et sensibilisation - exemples**

- La Folk Art Fair à Kazimierz Dolny (49 éditions), qui se déroule pendant le Festival des groupes folkloriques et chanteurs (50 éditions), est l'un des festivals nationaux les plus anciens et les plus prestigieux qui présente la culture populaire contemporaine en Pologne. Chaque année, il rassemble plus de 100 artistes représentant différentes régions du pays. L'atmosphère unique permet le contact direct et la transmission des connaissances et des compétences entre les artistes et les destinataires.
- Administrer le portail Web KulturaLudowa.pl, qui a été créé en tant que centre d'information actualisé sur la culture populaire et le patrimoine immatériel largement compris.
- L'Academy of Folk Art, qui est un projet éducatif conçu sous la forme d'une série d'ateliers enseignés par des artistes populaires de toute la Pologne qui présentent leurs compétences et leurs connaissances. Chaque année, cinq blocs thématiques d'ateliers sont organisés. Ils couvrent diverses disciplines créatives traditionnelles. Les ateliers sont suivis par 90 groupes organisés (environ 1500 personnes au total). Les réunions sont dirigées par les artistes populaires - membres de l'Association; les ateliers sont accompagnés d'expositions thématiques présentant des objets traditionnels.

- La scène de la tradition, qui est un groupe d'activités conçues pour populariser et diffuser le patrimoine culturel immatériel musical auprès des enfants et des adultes. Il permet aux artistes des générations plus anciennes et plus jeunes ainsi qu'aux lauréats de nombreux festivals et prix de se rencontrer et de se produire ensemble.
- Le Concours Littéraire Jan Pceck (45 éditions), le plus important concours national polonais pour les écrivains, poètes et conteurs folkloriques de différents groupes d'âge, organisé chaque année depuis 1972. Une centaine d'écrivains participent chaque année au concours.

### **Activités de publication - exemples**

L'Association est la seule entité en Pologne qui publie systématiquement des volumes d'auteurs individuels et des anthologies d'écriture folklorique depuis 1976, conformément aux critères d'édition philologique. «Twórczość ludowa» (Créativité folklorique) est le seul magazine national polonais entièrement consacré à l'art populaire contemporain et au patrimoine culturel immatériel, ses défis, ses réalisations et ses problèmes. Depuis plus de 31 ans, le magazine a attiré de nombreux lecteurs et associés et est devenu un pont entre les créateurs de la culture populaire, les chercheurs et les animateurs culturels. Deux volumes du magazine sont publiés chaque année.

L'Association des artistes folkloriques compte environ deux mille membres inscrits et coopère régulièrement avec des collaborateurs qualifiés dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. Depuis sa création en 1968, il a créé un Conseil scientifique composé d'environ 45 experts et chercheurs de différentes universités et institutions culturelles de Pologne, connus pour leur expertise dans le domaine du patrimoine culturel immatériel. Il comprend des anthropologues, des linguistes, des musicologues, des historiens, des avocats et des sociologues, entre autres. En plus des connaissances théoriques, ils possèdent des compétences pratiques et l'expérience acquise grâce à la coopération à long terme avec l'Association, ainsi que par leurs propres recherches sur le terrain respectifs dans différentes régions de la Pologne et le monde. Ils coopèrent avec les détenteurs et contribuent à la documentation et à la vulgarisation des expressions contemporaines de la culture populaire dans toutes leurs manifestations en publiant, ainsi qu'en organisant de grandes variétés d'événements culturels et de sensibilisation. Le Conseil Scientifique fonctionne en 4 sections: 1) art populaire, 2) folklore, 3) littérature, et 4) programme. De nombreux membres parlent et écrivent couramment l'anglais et le français.

### **SOON-CHEOL PARK**

*Center for Intangible Culture Studies, Korea*

Le CICS a lancé Ichpedia, une plateforme virtuelle du patrimoine culturel immatériel, en tant qu'initiative culturelle pour sa sauvegarde tant au niveau national qu'international. Il a commencé avec l'encyclopédie numérique du PCI en 2010 en offrant un nouveau paradigme de documentation et d'inventaire du PCI grâce à l'intelligence collective et à la technologie numérique. Ichpedia met l'accent sur la communication efficace entre les parties prenantes, y compris les pays, communautés, groupes et individus intéressés. Nous nous sommes efforcés d'établir un réseau en ligne grâce auquel nous pouvons réaliser des travaux communs et partager des données avec de nombreuses parties prenantes en Corée et à l'étranger. Ichpedia est pratique, efficace et évolue rapidement. Ce faisant, les diverses voix et cultures de ces parties prenantes peuvent facilement atteindre les autres. Le système Ichpedia peut être distribué de manière prioritaire aux pays présentant une faible disponibilité du réseau internet, et tous les détenteurs du PCI, groupes et communautés auront un accès direct à la plate-forme. Il contribuera à améliorer les méthodes et politiques de sauvegarde du PCI et les listes à l'UNESCO. Diverses activités à travers la plate-forme

aideront les détenteurs du PCI, les ONG, les acteurs et les décideurs à trouver un meilleur moyen d'atteindre les objectifs de développement durable.

## **LLUÍS GARCIA PETIT**

*Ens de l'Associacionisme Cultural Català*

Le Ens de l'Associacionisme Cultural Català (Organe de l'associationnisme culturel catalan) est la seule ONG accréditée basée en Catalogne. Le Ens (<http://www.ens.cat/>) regroupe 30 fédérations liées à la culture populaire et traditionnelle et à la culture en général, lesquelles représentent près de 3.800 organisations et de 210.500 personnes. Les informations que le Ens publie à travers son bulletin hebdomadaire Tornaveu (<http://www.tornaveu.cat/>) (18.250 abonnés directes), son profil de Facebook (<https://www.facebook.com/tornaveu/?fref=ts>) et son site web arrivent donc à un public très large. Si toutes les informations qu'il diffuse ont un rapport avec la culture populaire et traditionnelle, le Ens a publié, depuis son accréditation en 2014, de nombreux articles concernant spécifiquement le patrimoine culturel immatériel, lesquels on fait connaître ce nouveau concept et l'existence même de la Convention de l'Unesco.

Cette sensibilisation est déjà une action de sauvegarde, dans la mesure où elle permet de prendre conscience de la valeur des pratiques et connaissances héritées. Mais le Ens a organisé aussi plusieurs conférences pour expliquer le contenu et l'impact de la Convention. Par ailleurs, en 2015 il a organisé le 1<sup>er</sup> Congrès International des ONG accréditées à la Convention de l'Unesco (<http://www.ich.cat/>), dans le cadre duquel 14 ONG non accréditées se sont réunies pendant trois jours, entre elles et avec des ONG accréditées, pour apprendre et discuter sur la Convention de l'Unesco.

Le principal défi rencontré lors de ces initiatives a été et reste d'expliquer les raisons et l'intérêt de la nouvelle approche que représente le PCI par rapport aux termes utilisés précédemment de « culture populaire et traditionnelle » ou « patrimoine ethnologique ». Trop souvent, le PCI est utilisé comme un synonyme, sans tenir compte du fait que c'est aux communautés, groupes et individus que revient la responsabilité de décider quelles pratiques et connaissances font partie de leur patrimoine culturel. Alors les pratiquants perçoivent le nouveau concept comme un arbitraire qui ne répond pas à une nécessité réelle, mais à des critères politiques-administratives. Pire encore, parfois le sentiment est que le terme « patrimoine culturel » est utilisé comme une marque afin de promouvoir certains éléments pour des raisons politiques ou économiques.

Le Ens joue également un rôle consultatif auprès du Gouvernement de Catalogne. Il est membre du Conseil de l'Associationnisme Culturel, le principal organe consultatif du Ministère catalan de la culture et il comparaît régulièrement devant le Parlement catalan pour être consulté sur des affaires concernant la culture populaire et l'associationnisme culturel. Dans ce cadre il a participé de l'organe institutionnel de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel des Terres de l'Ebre (<http://www.ipcite.cat/ipcite/>).

Son expertise sur la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel fait aussi de l'Ens un interlocuteur prisé pour évaluer et éventuellement développer des initiatives de candidature à la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. En particulier aujourd'hui l'Ens conseille deux ONG catalanes pour l'inscription sur la liste représentative des éléments qu'elles représentent. Le défi là est d'aller au-delà de l'élément particulier et de la Liste, souvent perçue comme une sorte de prix qu'on décerne, pour les placer dans le cadre très méconnu de la Convention et de souligner les obligations qui découlent d'une éventuelle inscription. À ce sujet nous pensons que les ONG accréditées devraient renforcer leur rôle de diffuseurs de la Convention par des actes publics en contact direct avec la population.

Un autre enjeu quand on prépare une candidature est de répondre au besoin de la communauté promotrice de donner visibilité à l'élément qu'elles représentent. À cet égard le

Ens propose des plans de communication adaptés et une collaboration avec des médias pour faire connaître en même temps l'élément et la Convention. Sans oublier, bien entendu, que l'implication des administrations publiques facilite beaucoup la communication.

Le Ens a saisi l'occasion que représentent ces initiatives de candidature pour proposer aux promoteurs d'explorer la possibilité de faire un dossier multinational. En ce moment on travaille dans cette approche, même si cela entraîne des difficultés de coordination. Par ailleurs, les procédures internes de chaque pays pour accepter une candidature ne sont pas toujours très connues et il serait peut-être souhaitable d'avancer vers une certaine harmonisation.

Le souci de l'Ens pour une collaboration internationale l'a mené aussi en 2015 à organiser le mentionné Congrès International des ONG accréditées, où les bases ont été établies pour une organisation plus efficace du Forum des ONG du PCI. En outre, il contribue à la connaissance du PCI du monde entier par le biais de la section « Fenêtre au monde » de son bulletin Tornaveu (<http://www.tornaveu.cat/articles/categoria/una-finestra-al-mon>), où plus d'une soixantaine d'éléments ont été présentés en 3 ans.

Enfin, le Ens collabore étroitement avec l'Institut du Patrimoine Culturel Immatériel (<http://ipacim.org/>), qui s'occupe entre autres de la mise à jour de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel de la Réserve de Biosphère du Montseny (<http://parcs.diba.cat/web/el-patrimoni-cultural-immaterial-del-montseny>), inscrit sur le Registre de Bonnes Pratiques de la Convention, ainsi que de l'inventaire de l'île de Minorque ([http://culturapopularmenorca.cat/continguts/?page\\_id=4635](http://culturapopularmenorca.cat/continguts/?page_id=4635)).

L'IPACIM a repris le travail du Centre Unesco de Catalogne, une ONG accrédité jusqu'à 2015, dans le domaine du patrimoine culturel et le travail de l'Ens pour le PCI s'inscrit dans la même ligne. On peut donc affirmer que le travail accumulé de ces trois ONG, représenté par l'Ens au sein du Forum des ONG, a contribué et contribue incontestablement à la sensibilisation de la communauté catalane sur les valeurs du PCI et sur la Convention de l'Unesco.

## **HILDEGUNN BJORGEN**

*Arts Council Norway*

### **Inventaire avec l'aide d'ONG - le processus en Norvège**

La Norvège a ratifié la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO en 2003. Le Conseil des arts de Norvège est responsable de la mise en œuvre de ladite convention. Il travaille activement à la mise en œuvre de la convention, et ce processus de mise en œuvre a pris différentes formes, dont des séminaires, des conférences et des publications.

La Norvège a établi un inventaire national global du PCI et l'inventaire a été ouvert le 6 mars 2017. L'inventaire est participatif, de sorte que les praticiens et les communautés de tout le pays puissent eux-mêmes inventorier leurs éléments. Lorsque le Conseil des Arts a dressé l'inventaire, les ONG ont participé activement à l'action et leur contribution a été cruciale pour le résultat.

La Norvège a un secteur bénévole important et dynamique, qui s'est beaucoup développé à la suite de l'adoption d'une politique culturelle axée sur la participation élargie. Par conséquent, l'État partie a une bonne et vaste coopération avec les ONG.

Dans le présent panel, je mettrai l'accent sur l'importance d'une bonne coopération avec les ONG et j'utiliserai comme exemple, l'élaboration de l'inventaire national. En outre, je soulignerai la synergie qui a été établie dans le travail de mise en œuvre de la convention. La coopération nordique a été importante à la fois pour l'État partie et les ONG.



## LEONCE KI

*Association pour la Sauvegarde des Masques (ASAMA), Burkina Faso*

ASAMA est une association à but non lucrative, à vocation panafricaine et dont le siège est basé à Dédougou au Burkina Faso. Elle est accréditée par l'UNESCO pour des fonctions consultatives auprès du Comité de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel depuis juin 2012.

Son mandat est de :

- favoriser la recherche et d'aider à la sauvegarde, à la promotion et à la préservation des traditions de masques en Afrique;
- encourager et faciliter la coopération entre les gouvernements, les organisations nationales et internationales et les personnes intéressées à la sauvegarde des traditions de masques;
- inciter les gouvernements à élaborer des politiques de préservation de leur tradition de masque et à lutter contre le pillage de ces ressources culturelles

Les domaines d'intervention de ASAMA sont :

- organisation d'un festival international de masque
- identification, documentation, recherche du pci lié au masque
- sauvegarde et conservation du patrimoine culturel ;
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle...
- information /communication culturelle
- formation

### *Expériences*

**Le Festival International des Masques et des Arts de Dédougou (FESTIMA)** le FESTIMA est la manifestation phare de l'Association. Vitrine du travail mené tous les deux ans, cette manifestation est un produit culturel reconnu en matière de valorisation de la tradition du masque. Sur le continent africain, le FESTIMA s'est positionné comme le principal cadre d'expression des communautés détentrices de masques. Le festival s'organise autour de :

- spectacles d'expressions des pratiques encore vivantes de masques,
- réflexions et échanges thématiques bien nourris sur le masque africain,
- marché africain pour la promotion des produits locaux
- exposition sur les masques et sensibilisation des communautés et des enfants
- soirée galla de collecte de dons pour venir en aide aux expressions fragiles
- nuits au village : musiques et danses du terroir.

En 2018, ASAMA organisera la 14<sup>e</sup> édition de son festival.

### *La sauvegarde du PCI*

ASAMA travaille en étroite collaboration avec le Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme du Burkina Faso. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'inventaire du patrimoine culturel immatériel au Burkina Faso, ASAMA y a participé en tant que membre du comité national de pilotage et de la coordination régionale. Elle a ainsi formé les

communautés en technique d'inventaire participatif puis accompagné les communautés et les facilitateurs pendant le processus d'inventaire.

Au titre de la mise en œuvre du Système des Trésors Humains Vivants au Burkina Faso, ASAMA est membre de la commission technique. Elle a participé, de 2014 à 2015, au premier cycle d'identification des Trésors Humains Vivants du Burkina Faso. A ce titre, l'association a pris part aux différentes actions d'identification et de promotion des THV. ASAMA est encore membre de la commission technique pour le second cycle 2016-2017.

**Le Programme sécurité alimentaire et développement durable:** conscient que la sécurisation des masques passe par la sécurisation des greniers, depuis 1998, l'ASAMA mène aussi des actions pour la diffusion d'un paquet technologique en matière d'agriculture durable en vue du renforcement des capacités des villages à sociétés de masques au Burkina Faso. ASAMA les accompagne aussi dans le domaine de la sauvegarde de l'environnement.

Pour plus d'information [www.festima.org](http://www.festima.org)

## BIOGRAPHIES DES ANIMATEURS

### SANG MEE BAK

Actuellement membre du Comité du patrimoine culturel (patrimoine mondial / patrimoine culturel immatériel) de la République de Corée, Mme Bak a obtenu son doctorat en anthropologie culturelle de l'Université Harvard. Elle est également professeur à l'Université Hankuk d'études étrangères à Séoul.

### HARRIET DEACON

Harriet Deacon est chercheur invité à l'Université de Coventry au Royaume-Uni. Formée en histoire et anthropologie et en gestion de la propriété intellectuelle, elle a consulté la Section du patrimoine immatériel de l'UNESCO à Paris sur le programme mondial de renforcement des capacités pour la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et l'application de la Convention 2003. Elle est actuellement conseillère spéciale pour le PCI auprès de l'Heritage Crafts Association du Royaume-Uni, une ONG accréditée auprès de la Convention 2003. Harriet coordonne le réseau académique sur le patrimoine immatériel pour l'Association pour les études sur le patrimoine critique, qui compte plus de 1000 membres. Ses intérêts actuels se situent dans le droit de la propriété intellectuelle, et la question de la stratégie commerciale dans la sauvegarde du patrimoine immatériel, avec un accent particulier sur les voies alimentaires en tant que patrimoine.

### ADRIANA MOLANO ARENAS

Mme Adriana Molano Arenas est anthropologue, spécialisée dans les politiques culturelles et la gestion des arts, avec une expérience de travail dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques participatives sur les questions culturelles. Elle a également dirigé des projets visant à renforcer le tissu social dans une perspective patrimoniale dans le cadre du développement durable avec les communautés d'origine africaine, autochtones et paysannes. Au niveau international, Adriana a été coordinatrice du groupe du patrimoine culturel immatériel de la Direction du patrimoine du ministère de la Culture de Colombie de 2008 à 2015. Elle a également développé des services de consultation pour l'UNESCO et est spécialiste de la Stratégie globale de renforcement capacités nationales pour Convention

2003. Actuellement, elle est Directrice General du Centre Regionale de Sauvegarde du Patrimoine Culturel Inmatériel en Amérique latine, centre de categorie 2 de la Unesco.

## **SIDI TRAORE**

Monsieur Sidi TRAORE est historien de formation. En février 2002, il quitte l'enseignement de l'histoire pour travailler au sein du Ministère de la Culture du Burkina Faso. En poste à la Direction du patrimoine culturel jusqu'en 2013, il participe activement à la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel à travers plusieurs activités: mise en place du système des Trésors humains vivants, proclamation des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel, ratification de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, élaboration de la fiche d'inventaire et de la typologie du PCI, mise en œuvre des premiers inventaires tests du PCI au Burkina, relecture de la loi portant protection du patrimoine culturel avec la prise en compte du PCI, conduite d'étude et de consultations sur les savoir-faire traditionnels, élaboration de candidature sur les listes et mécanismes de la Convention (Liste représentative et demande d'assistance supérieure à 25 000 dollars). Il a participé à plusieurs réunions d'experts et ateliers techniques sur le PCI au niveau national, régional et international, a représenté le Burkina Faso au sein du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2010 à 2013, a été membre de l'Organe subsidiaire en 2012 et depuis 2013, a rejoint le réseau des facilitateurs de l'UNESCO pour la mise en œuvre de la Convention de 2003. Depuis février 2013, il occupe le poste de Directeur Général de la Semaine Nationale de la Culture et est pour le cycle 2015, membre de l'Organe d'évaluation du Comité.

## ÉTUDE DE CAS: SESSION 3

### Groupe B - Français (bien connaître la convention)

#### LA SIERRA NEVADA DE SANTA MARTA (COLOMBIE)

De Adriana Molano Arenas

##### Description de la manifestation

La Sierra Nevada de Santa Marta (SNSM), est un massif montagneux littoral, qui existe depuis plus de 160.000 millions d'années, situé au nord-est de la Colombie, face à la mer des Caraïbes. En 1979, l'Unesco l'a déclaré réserve de la Biosphère, de l'Homme et de l'Humanité par sa richesse et diversité environnementale.

C'est aussi le territoire de quatre peuples indigènes : Kogui, Arhaucos, Wiwa et Kankuamo, qui possèdent un système complexe de connaissances liées à l'utilisation et le soin de la nature et de l'univers et pour qui la Sierra Nevada est le cœur du monde. En Colombie, le cadre juridique octroie aux peuples originaires un territoire dénommé « resguardo », où ils exercent leur autorité et autonomie. Les plus hautes autorités spirituelles et traditionnelles de ces peuples sont les *Mamos*, dont le mandant est d'appliquer la Loi d'origine. Afin d'interagir avec l'État et la société civile, les *Mamos* désignent un leader de leur peuple comme leur porte-parole nommé « cabildo gobernador ». Chaque cabildo compte avec une organisation établie qui a une personnalité juridique et une juridiction propre et qui fonctionne aussi en tant qu'ONG.

Malgré son importance culturelle et environnementale, ce territoire a été un champ de dispute par les différents acteurs du conflit armé en Colombie, ce qui a provoqué la perte d'une grande partie du territoire ancestral. En partant de là, depuis les années quatre-vingt, ces quatre peuples ont débuté un processus de dialogue avec l'État, en demandant des politiques de protection et récupération du territoire. En 1991, s'approuve la nouvelle Constitution qui reconnaît la Colombie comme un pays multiculturel et pluri-ethnique, en établissant une nouvelle législation ethnique qui reconnaît les peuples ancestraux comme sujets de droits.

Pendant les vingt dernières années, l'État a créé plusieurs mesures de protection, tels que : la résolution du Ministère de l'Intérieur pour la protection d'une série de sites sacrés nommée *la línea negra* (ligne noire). Deux déclaratoires, du Ministère de l'Environnement, d'aires spéciales de gestion environnementale. En 1980, la zone connue comme Cité Perdue fut déclarée parc archéologique et la responsabilité de la gestion a été donnée à l'Institut Colombien d'Anthropologie et Histoire (ICANH)

Malgré toutes ces déclaratoires et le travail de coopération internationale de beaucoup d'ONG, le territoire continue de subir d'importantes menaces par les mégaprojets, les minières, la croissance urbaine, le tourisme, entre autres, au point que la Cour Constitutionnelle a déclaré les quatre peuples de la SNSM comme des peuples en voie d'extinction. Bien évidemment, toutes ces éléments ont comme conséquence l'affaiblissement des valeurs et préceptes culturels de ces peuples.

##### Processus de patrimonialisation

En prenant en compte ces antécédents, en 2008, les Cabildos Gobernadores se sont rapprochés du Ministère de la Culture de Colombie pour demander leur soutien dans le processus de récupération du territoire ancestral et le maintien du mandat de la *Loi d'Origine*, comme mesure de survie de leurs savoirs et identité. Selon leur cosmogonie, la

mission de ces peuples, donnée par les Pères Créateurs, de prendre soin de la Sierra Nevada est possible qu'à travers l'articulation permanente qu'ils font dans leur vie quotidienne entre les dimensions spirituelles et matérielles. C'est dans cette perspective que les quatre peuples demandent une reconnaissance intégrale de leur patrimoine culturel.

D'après les porteurs : "le processus de gestion, protection et sauvegarde de nos valeurs culturelles, ne naît pas dans le cadre des démarches récemment impulsées. Nôtre ouvrage traditionnelle vient depuis beaucoup d'années en arrière, depuis la pensée de nos grands-pères, vu que Notre Mère a laissé défini dans la Loi d'Origine, que le territoire ancestral est un corps complet, est l'unité d'un organisme vivant, où tous ses composantes, matérielles et immatérielles, sont codifiées dans une même unité structurale de vie. C'est pour ceci que les lignes directrices furent proclamées par nos autorités légitimes propres et nos Peuples, en déterminant nos préceptes traditionnels et notre responsabilité culturelle et sociale".

En réponse à cette demande, le Ministère de la Culture a établi un espace de réflexion et de renforcement culturel avec les quatre peuples indigènes qui a dérivé dans la gestion d'un processus de sauvegarde de la culture de la SNSM, de façon intégral depuis l'État, avec 4 voies : la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, la gestion des formes légales de protection des sites sacrés, la génération d'espaces de dialogue avec les entités pertinentes sur la gestion conjointe de la Cité Perdue et la récupération des objets sacrés en possession de l'État.

Cette demande est devenue un défi pour l'État, qui devait répondre à la vision intégrale qu'ont les groupes originaires sur leur patrimoine, différente de la vision fragmentée de l'État où la politique patrimoniale, ethnique, culturelle et environnementale est répartie entre différentes entités avec des politiques diverses qui, souvent, sont en contradiction. Ce défi a fait que le Ministère de Culture a créé des mécanismes entre les différents secteurs étatiques qui doivent faire respecter les droits en matière d'ordonnances territoriales et de protection culturelle :

- La Présidence de la République : chargée d'harmoniser les différentes institutions pour donner une réponse intégrale à la demande. Comme la SNSM est un territoire d'une grande importance due à son importance culturelle et environnemental, le Président a désigné à sa secrétaire privée comme gérante du projet.
- Secteur culturel, au Ministère de la Culture :
  - Direction de patrimoine :
    - Groupe de recherche chargé des déclaratoires de biens matériels qui s'occupe de la thématique de sites sacrés.
    - Groupe de patrimoine immatériel, chargé de la politique de sauvegarde du patrimoine immatériel qui s'occupe de la thématique des connaissances traditionnelles.
    - Groupe de biens meubles, chargé de la politique de biens meubles, qui s'occupe de la thématique des objets sacrés.
  - Institut Colombien d'Anthropologie et d'Histoire, chargé de la politique de sites archéologiques, qui s'occupe de la Cité Perdue et des objets sacrés, vu qu'il possède une collection d'objets archéologiques. Il s'agit d'une entité rattachée au Ministère de Culture mais avec autonomie administrative.
  - Musée de l'Or, chargé de la conservation et de la protection des objets archéologiques d'or, qui s'occupe de la thématique des objets sacrés.
- Secteur environnement

- Parcs Nationaux de Colombie, entité chargée des politiques environnementales reliée aux parcs déclarés, qui s'occupe de la thématique des politiques environnementales dans le territoire national.
- Secteur ethnique
  - Ministère de l'intérieur, chargé des politiques ethniques des droits collectifs et territoriaux, qui s'occupe de la thématique de protection de sites sacrés.

### **Jeu de rôles**

Le jeu de rôles est un exercice pédagogique qui a comme objective la compréhension de différentes postures, en incarnant le rôle de l'un des acteurs pour apprendre à coopérer et atteindre des compromis dans des contextes complexes.

Les participants de l'atelier doivent faire partie d'un des groupes suivants :

1. Conseil territorial de *cabildos*.
2. Ministère de Culture, au sein duquel il existe trois groupes : groupe de recherche, groupe de biens meubles, musée de l'or.
3. Ministère de Culture, groupe de patrimoine immatériel.
4. Institut Colombien d'Anthropologie et Histoire.
5. Parcs nationaux de Colombie.
6. Ministères de l'Intérieur

La facilitatrice aura le rôle de la secrétaire privée du Président de la République et elle sera la médiatrice, en cherchant un consensus à partir du dialogue et de la compréhension des différentes politiques. La facilitatrice expliquera le cas, en donnant les antécédents et une fiche avec l'information basique de chaque groupe (annexe 1). Elle demandera à tout un chacun sa posture et sa proposition pour répondre à la demande des quatre peuples.

Elle provoquera un débat autour des questions suivantes :

De qui est le patrimoine ? de la nation ou des groupes ancestraux ?

Les objets, le parc archéologique inclus, doivent être conservés ? que signifie conserver pour l'État-nation et pour les peuples indigènes ? on peut arriver à un consensus ?

Les sites sacrés sont patrimoine matériel ou immatériel ?

La politique de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel peut protéger le territoire ? Est-ce que la sauvegarde effective existe dans la protection du territoire ?

À la fin, la facilitatrice devra arriver à un consensus, en guidant les participants vers l'application de droits culturels pour les quatre peuples, dans l'objectif de sauvegarder le PCI en l'incluant dans la LRPCI, les connaissances traditionnelles associées à la nature, comme postulat pour la conservation environnementale et en déterminant des mesures de protection pour les autres demandes, mais de façon intégrale, en essayant d'articuler les logiques et les langages entre les communautés et de l'État, et à l'intérieur même l'État.

### **Annexe 1**

#### *Secteur environnemental*

Il faut prendre en compte que jusqu'à très récemment, la politique de parcs était protectionniste et cherchait qu'il n'y ait pas de populations dans les parcs. Le fait que, pendant des années, cette exclusion des personnes n'a pas eu de succès, a provoqué, au sein de l'institution, un processus de changement et d'inclusion des valeurs culturelles dans la politique environnementale, en reconnaissant le rôle des POBLADORES locaux, plus particulièrement des groupes originaires, dans la conservation de l'environnement.

### *Secteur des politiques ethniques*

Nous devons prendre en compte que le pays est un des plus avancés dans la région en ce qui concerne la normativité des droits territoriaux. Un haut pourcentage du territoire ancestral est reconnu comme resguardo, c'est-à-dire qu'il répond à une normative qui établit les droits de groupes indigènes sur le territoire, ce qui implique qu'ils DÉFINENT un leader indigène en tant que gouverneur politique du territoire. Dans ce cas, il existe des autorités morales, les Mamos. Cependant, ces politiques n'ont pas empêché que les acteurs du conflit armé et les entreprises privées ou les colons, s'approprient d'une partie du territoire ancestral. La protection de la ligne noire rentre en conflit avec ces réalités socio-politiques et les projets de développement, légaux et illégaux.

### *Secteur culture*

Les communautés proposent une sauvegarde intégrale du système des sites sacrés et des connaissances inhérentes à ces sites, vu que ce n'est pas possible de les dissocier car la Loi d'Origine régit tout le territoire où les actions humaines ont lieu.

**Patrimoine matériel.** Il faut prendre en compte que celui-ci est le premier processus de déclaratoire matériel d'un espace ou site sacré et que la loi ne prévoit aucun processus communautaire. Dans cette perspective, dans le cas des déclaratoires matérielles, même si le bien est propriété privée, il devient d'intérêt public. Cependant, dans ce cas, les indigènes ne permettent pas que l'État prenne des décisions sur leur bien.

**Patrimoine immatériel.** Il faut prendre en compte que la politique du PCI répond à la Convention 2003 qui établit que ce sont les communautés celles qui identifient leur patrimoine. Les déclaratoires impliquent l'élaboration d'un plan spécial de sauvegarde, compris comme un accord social dans lequel on reconnaît le patrimoine des communautés et ils ne perdent pas la propriété d'établir des déclaratoires.

**Biens meubles et musés.** Nous devons prendre en compte que la législation des musés détermine la conservation des objets ce qui implique les maintenir en bon état et éviter qu'ils soient détériorés. C'est-à-dire, cette conservation doit se faire dans des conditions techniques idéales.

**Icanh.** Il faut prendre en compte que la législation archéologique détermine que les sites déclarés sont propriété de l'État et que, par conséquent, la protection et responsabilité d'eux aussi. La protection implique maintenir le lieu bien conservé, en fonction des caractéristiques d'origine, tel qu'il a été découvert. Pour les communautés, la conservation de ce parc implique une relation avec la nature qui définit une autre façon de converser qui implique, possiblement, un détériorer. De la même façon, la dévolution des objets du territoire ancestral peut retomber dans la perte d'objets par le phénomène du pillage.

## Groupe D - Français (nouveau à la convention)

### Questions

1. Quelle est la différence entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel?
2. Quels types de conflits ont surgi entre la sauvegarde du patrimoine immatériel et la conservation du patrimoine matériel dans ce cas?
3. Pourquoi pensez-vous que ces conflits ont surgi?
4. Comment ces conflits ont-ils été résolus?

### RÉSOLUTION DES CONFLITS CONCERNANT LA SAUVEGARDE D'OBJETS RITUELS CONSERVÉS DANS DES MUSÉES AUX ÉTATS-UNIS

*Étude de cas 21 des matériaux de renforcement des capacités du programme mondial de renforcement des capacités de la Section du patrimoine immatériel de l'UNESCO (ci-après, les matériels UNESCO de renforcement des capacités)<sup>1</sup>*

On entend par « sauvegarde » les mesures visant à assurer la viabilité du PCI, à savoir la pratique et la transmission permanentes par et pour la communauté concernée (article 2.3). Les mesures de sauvegarde du PCI se distinguent des mesures nécessaires à la protection et à la conservation du patrimoine matériel, bien que, dans certains cas, les mesures de conservation des produits ou des lieux qui y sont associés (instruments de musique, bois sacré, etc.) puissent être intégrées à un plan de sauvegarde d'une pratique du PCI.

Toutefois, comme l'indique la présente Étude de cas, il faut recueillir l'opinion et le consentement de la communauté avant d'entreprendre des actions concernant les objets associés aux pratiques vivantes du PCI ou d'adopter des mesures de sauvegarde des pratiques concernées. Les mesures de conservation classiques ou l'exposition dans un musée d'objets rituels peuvent perturber certaines pratiques du PCI. Dans la présente Étude de cas, la communauté a eu recours à la négociation et s'est appuyée sur les lois du pays pour recouvrer ses objets rituels et garantir ainsi la pratique permanente de certains rituels.

#### Les Ahayu:da, dieux de la guerre

Les Ahayu:da, dieux de la guerre des Zuni, peuple vivant dans le sud-ouest des États-Unis d'Amérique, sont des statuettes en bois sculpté mesurant généralement 60 à 90 cm. Les divinités jumelles figurées par les Ahayu:da sculptés sont confectionnées chaque année au moment du solstice d'hiver lors d'une cérémonie de consécration. Le jeune frère, Ma'a'sewi, est sculpté par le clan de l'Ours et l'aîné, Uyuyewi, par le clan du Cerf. Les figurines ont un visage, un corps et des mains abstraits. Des plumes, des bâtons de prière et autres offrandes sont placés en cercle à la base du corps. Les Ahayu:da jouent un rôle lors de l'initiation des prêtres de l'Arc, puissant groupe politique et religieux au sein de la communauté zuni. Selon les croyances zuni, les sculptures protègent la communauté zuni et assurent la prospérité de tous les hommes.

Les Ahayu:da sont conservés dans des sanctuaires sacrés en plein air, sur les mesas qui entourent le Pueblo Zuni, et confiés à l'attention des prêtres de l'Arc. Les sanctuaires ne sont accessibles qu'aux initiés. Lorsque, chaque année, de nouvelles sculptures sont ajoutées, les anciennes doivent être conservées. L'exposition des anciennes sculptures aux éléments naturels et leur désintégration ultime renforcent les nouveaux Ahayu:da. Pour

---

<sup>1</sup> Les matériaux provenant de ces unités sont © UNESCO et ne doivent pas être reproduits sans autorisation.



traiter de façon appropriée ces objets rituels, il ne convient donc pas de les conserver mais de les laisser se décomposer naturellement dans des sanctuaires à l'air libre.

### **Les Zuni demandent le rapatriement des Ahayu:da conservés dans des musées**

Lorsqu'à partir de la fin du xix<sup>e</sup> siècle, certaines sculptures ont été emportées et installées dans des musées ou vendues sur le marché libre, elles perdirent leur fonction rituelle. Les Zuni se rendirent compte que de nombreux Ahayu:da avaient disparu dans les années 1970, lorsque les musées organisèrent des expositions. En 1978, les chefs religieux zuni engagèrent une campagne concertée pour ramener tous les Ahayu:da dans les sanctuaires du Pueblo Zuni. Ils pensaient que les souffrances dans le monde à cette époque étaient dues à l'enlèvement des Ahayu:da et souhaitaient remettre les choses en ordre.

Le rapatriement des masques a été facilité par une disposition d'une loi fédérale reconnaissant que les Ahayu:da conservés dans des musées ou des collections privées étaient des objets religieux, propriété commune des tribus zuni, et ne pouvaient donc pas être enlevés des sanctuaires où ils avaient été placés. Certains Zuni et membres du personnel de musées se sont toutefois inquiétés du risque de vol auquel seraient exposées les sculptures une fois rendues et replacées dans des sanctuaires sans protection. Des mesures de sécurité ont donc été adoptées et les sculptures de tous les sanctuaires zuni ont été documentées afin de prévenir les vols.

### **Négociations en vue du rapatriement**

Certaines négociations en vue du rapatriement ont été plus longues que d'autres : s'il n'a fallu que deux ans au Musée d'art de Denver pour rendre les sculptures, les négociations avec la Smithsonian Institution ont duré plus de neuf ans. Certaines institutions craignaient en effet d'établir un précédent juridique en matière de restitution d'objets conservés dans leurs collections ou de devoir renoncer à des pièces maîtresses d'une grande collection. D'autres institutions souhaitaient assurer la conservation des sculptures selon des méthodes professionnelles, au moins jusqu'à ce qu'un musée puisse être créé au Pueblo Zuni.

Parmi les masques Ahayu:da acquis par la Smithsonian Institution, certains étaient des copies qui n'avaient jamais été utilisées lors de la cérémonie de consécration. Ils avaient été réalisés spécialement par les Zuni pour l'anthropologue Matilda Coxe Stevenson afin qu'elle les rapporte à la Smithsonian Institution. Au cours des négociations en vue du rapatriement, qui se déroulèrent dans les années 1970 et 1980, la Smithsonian Institution soutint que ces sculptures, qu'elle conservait dans ses collections, étaient des copies obtenues de manière licite. Mais les chefs zuni estimèrent que les copies Ahayu:da avaient, d'un point de vue rituel, la même importance que les véritables sculptures, et ne devaient donc pas figurer dans une exposition. Ils réclamèrent donc le rapatriement de tous les Ahayu:da et de quelques autres objets ayant conservé leur valeur religieuse. Quant aux autres artefacts religieux dont ils ne se servaient plus habituellement, les Zuni acceptaient de les laisser à la Smithsonian Institution. Les deux parties convinrent que les méthodes de conservation de la collection devaient tenir compte des sensibilités culturelles du peuple zuni.

En 1992, les Zuni avaient obtenu par la négociation la restitution de 69 Ahayu:da : 54 provenaient de musées, 10 de collections privées, 3 de galeries d'art privées et 2 de ventes aux enchères publiques. La Native American Graves Protection and Repatriation Act (NAGPRA), adoptée en 1990, a ouvert la voie à de nouvelles restitutions. Les Zuni ont ainsi pu replacer les sculptures dans les sanctuaires pour qu'elles se décomposent graduellement, reprenant ainsi leur fonction et leur signification rituelles.

### **Pour plus d'informations:**

Ferguson, T. J. 1990. « The Repatriation of Ahayu:da Zuni War Gods : An Interview with the Zuni Tribal Council on April 25, 1990 ». *Museum Anthropology*, Vol. 14, n° 2, p. 7-14.

Johnson, G. 2002. « Tradition, Authority and the Native American Graves Protection and Repatriation Act ». *Religion*, Vol. 32, n° 4 (octobre), p. 355-81.

Merrill, W. L. et al. 1993. « The Return of the Ahayu:da : Lessons for Repatriation from Zuni Pueblo and the Smithsonian Institution ». *Current Anthropology*, Vol. 34, n° 5 (décembre), p. 523-67.

Yu, P. K. 2008. « Cultural Relics, Intellectual Property and Intangible Heritage ». *Temple Law Review*, Vol. 81.

## ÉTUDE DE CAS: SESSION 5

### APPROCHES DE LA SAUVEGARDE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

*Ce document est extrait des unités 9 et 55 des matériels UNESCO de renforcement des capacités.<sup>2</sup>*

La sauvegarde du PCI est l'objectif principal de la Convention, comme l'indique son intitulé complet: la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La sauvegarde signifie assurer la viabilité continue du PCI lorsque sa pratique et sa transmission, ainsi que sa signification et sa valeur pour les communautés, groupes et individus concernés, sont menacés d'une manière ou d'une autre. Des mesures de sauvegarde ne sont pas nécessaires lorsque la pratique et la transmission normales maintiennent un élément du PCI au fil du temps. Les communautés, groupes et individus concernés sont toujours les principaux acteurs de la sauvegarde de leur PCI; l'implication d'autres acteurs ne devrait avoir lieu qu'avec leur consentement libre, préalable et éclairé. Bien sûr, tout élément ne devrait pas - ou ne peut pas être - sauvegardé, surtout si la communauté ou le groupe concerné ne considère plus cet élément pertinent ou significatif.

Les mesures de sauvegarde peuvent être générales (s'appliquant à un large éventail d'éléments ou spécifiques (adaptées à un élément spécifique du PCI ou à un groupe d'éléments apparentés), afin de créer des conditions favorables au développement du patrimoine culturel immatériel présent dans un pays. Certaines mesures générales de sauvegarde peuvent être prises par les États parties à la Convention; les États peuvent être aidés par d'autres acteurs tels que les ONG. Les actions peuvent inclure des mesures législatives, administratives, financières ou de sensibilisation (telles que l'inventaire) indiquées aux articles 11 (b) à 15 de la Convention. Les Directives opérationnelles donnent d'autres exemples de mesures générales encourageant par exemple les États à assurer la participation communautaire et le consentement à la sauvegarde (OD 1, 2, 7, 12, 79, 80, 88, 101, 157 et 162), le renforcement des capacités de sauvegarde (OD 82, 107 et 155), et la consultation entre les communautés, les ONG, les experts et les centres d'expertise, etc. (OD 80).

Les mesures de sauvegarde peuvent également être assez spécifiques, en s'attaquant aux menaces ou aux risques pour la viabilité continue d'éléments spécifiques du PCI. L'article 2.3 de la Convention indique certains types de mesures spécifiques, notamment «la documentation, la recherche, ... la promotion ... et la revitalisation» du PCI. Cependant, s'engager dans ces activités ne favorise pas nécessairement la sauvegarde. Qui fait la recherche ou la documentation, par exemple, et dans quel but, détermine s'il y a un effet sur la pratique et la transmission de l'élément du PCI. L'identification des menaces spécifiques et des risques pour la viabilité aide les communautés, groupes et individus concernés à choisir des mesures de sauvegarde. Les mesures de sauvegarde peuvent être des activités simples, telles que le renforcement d'un comité organisateur ou la plantation de nouveaux arbres nécessaires à la fabrication d'instruments de musique, la collecte de fonds dans la communauté ou la mise en place de formations informelles pour la transmission des compétences. Les mesures de sauvegarde peuvent également impliquer des activités plus complexes, regroupées dans un plan cohérent: stratégies de sauvegarde à multiples facettes et à moyen terme, impliquant par exemple de nombreux acteurs pouvant être coordonnés par une organisation communautaire, assistée par des ONG, des autorités locales, institutions, etc.

---

<sup>2</sup> Les matériaux provenant de ces unités sont © UNESCO et ne doivent pas être reproduits sans autorisation.

La sauvegarde est étroitement liée au développement durable (a) parce que les avantages sociaux, économiques et environnementaux de la sauvegarde du PCI reviennent aux communautés, groupes et individus concernés et (b) parce qu'un développement inclusif et durable crée les conditions d'une pratique et d'une transmission continue du PCI. Le préambule de la Convention reconnaît «l'importance du patrimoine culturel immatériel en tant que moteur de la diversité culturelle et garant du développement durable». L'article 2.1 stipule que «seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable».

Les DO et les principes éthiques illustrent un engagement à faire en sorte que «les plans, politiques et programmes de développement durable respectent les considérations éthiques» telles que la participation des communautés, groupes et individus, le cas échéant, à leur rédaction et mise en œuvre. Les OD affirment la nécessité de s'assurer que les politiques de développement durable «n'affectent pas négativement la viabilité» du PCI ou ne le «décontextualisent» ou ne le dénaturent pas (OD 171). Les communautés, groupes et individus concernés devraient être les principaux bénéficiaires de la sauvegarde de leur PCI, conformément aux Principes éthiques.

Différentes parties prenantes interprètent différemment ce que signifie le développement durable et comment les stratégies ou les politiques de sauvegarde (y compris les directives telles que les Directives opérationnelles) devraient se recouper avec les approches de développement durable. Une évaluation interne des travaux de la Convention en 2013 commandité par l'UNESCO a montré qu'il était nécessaire de clarifier le lien entre le développement durable et la sauvegarde du PCI, et les risques possibles pour la viabilité du développement non durable ou de la sur-commercialisation. Cela continue d'être un défi.

En partie pour résoudre ce problème, un nouveau chapitre VI des Directives opérationnelles traitant de la relation entre la sauvegarde du PCI et le développement durable au niveau national a été approuvé par l'Assemblée générale en 2016. Suite à la Conférence Rio + 20, les OD définissent désormais le développement durable selon quatre dimensions fondamentales: développement social inclusif, développement économique inclusif, durabilité environnementale et paix. Cette approche inclusive a été adoptée en raison de la tendance générale à interpréter le développement durable d'une manière essentiellement économique, plutôt que de manière holistique. L'OD 175 demande expressément aux États parties de favoriser les études scientifiques et les méthodologies de recherche, notamment celles menées par les communautés ou groupes eux-mêmes et par les organisations non gouvernementales, visant à comprendre les contributions du patrimoine culturel immatériel au développement durable et son importance en tant que ressource. traiter des problèmes de développement.

#### *Des questions*

1. Que signifie la sauvegarde, selon la Convention et ses textes?
2. Quel est le lien entre la sauvegarde du PCI et le développement durable?
3. Quand le développement durable se transforme-t-il en sur-commercialisation?
4. Quel est le rôle des ONG pour faire en sorte que la sauvegarde contribue au développement durable et que les programmes de développement durable contribuent à la sauvegarde du PCI?

*Questions pour les cas ci-dessous:*

1. Quel PCI est sauvegardé dans chaque cas? Comment cela a-t-il contribué au développement durable?
2. Qu'est-ce que les acteurs non gouvernementaux ou autres ont fait pour aider les communautés à sauvegarder l'élément?
3. Quels exemples similaires d'activités d'ONG favorisant la sauvegarde pour le développement durable pouvez-vous partager?

## **SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL COMME (OUTIL DE) DÉVELOPPEMENT SOCIAL INCLUSIF: ALPHABÉTISATION PAR LA POÉSIE ORALE AU YÉMEN**

*Étude de cas 14 les matériels UNESCO de renforcement des capacités<sup>3</sup>*

L'exemple qui suit montre comment l'usage d'expressions du patrimoine culturel immatériel (PCI) pour promouvoir l'alphabétisation peut renforcer la cohésion sociale et contribuer à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Au Yémen, comme dans de nombreux autres pays arabophones, la population rurale âgée de plus de 35 ans sait encore aujourd'hui improviser de courts poèmes utilisés aussi bien dans la vie courante et les conversations au quotidien, que dans la médiation des conflits afin de parvenir à un compromis. Or, si certains genres de poésie masculine se sont propagés et ont été largement diffusés ces dernières années, on n'écoute quasiment plus aujourd'hui de poèmes chantés par des femmes, qui sont une forme traditionnelle d'expression des femmes en public. C'est là une conséquence de la disparition progressive de la voix des femmes dans le domaine public au cours de ces trente dernières années. Les traditions de poésie orale féminine sont parfois dénigrées car on estime qu'elles sont démodées ou qu'elles manquent de sophistication. Dans certaines régions du pays, ces poésies ont également été dénoncées comme anti-islamiques.

Entre 2002 et 2003, le Dr Najwa Adra a dirigé un projet éducatif expérimental intitulé « L'alphabétisation par la poésie » au Yémen. Celui-ci s'adressait à des personnes adultes et était basé sur l'utilisation de contes, poèmes et proverbes avec des rimes dans le dialecte vernaculaire afin d'extraire le contenu de la culture locale. Ce projet avait pour but de réduire le taux d'illettrisme élevé (de l'ordre de 80 %) des femmes habitant les zones rurales du pays. Il est indispensable de savoir lire pour pouvoir accomplir toute une série de tâches quotidiennes – prise de médicaments, utilisation de pesticides en toute sécurité, utilisation de téléphones portables, déplacements en milieu urbain, lecture de lettres de membres de la famille en déplacement ou information sur les meilleures méthodes de culture – et aussi pour suivre des études plus poussées. Quand on leur demandait pourquoi elles voulaient s'alphabétiser, les femmes citaient fréquemment un proverbe arabe : « Apprendre est une arme pour la femme ». On attendait aussi du projet que la reconnaissance et la réaffirmation de la poésie des femmes incite les plus jeunes à poursuivre et à faire renaître les traditions poétiques de leurs mères et à favoriser ainsi l'autonomie de la femme dans le domaine public.

Dans le cadre de ce projet expérimental financé par la Banque mondiale et le Fonds social de développement (FSD), des cours à temps partiel ont été dispensés pendant neuf mois dans plusieurs zones rurales et urbaines proches de la capitale, Sanaa. Il y a eu environ 200 inscriptions de femmes parmi lesquelles 154 ont réussi leur formation. Le programme a été élaboré par Maritza Arrastea et Fatiha Makloufi. Des diplômés de l'enseignement secondaire qui vivaient dans les communautés agricoles rurales ont reçu une formation afin de donner les cours.

<sup>3</sup> Les matériaux provenant de ces unités sont © UNESCO et ne doivent pas être reproduits sans autorisation.

### **Le Dr Adra décrit ainsi le déroulement du projet:**

« Les leçons commençaient par une discussion autour d'un thème de débat choisi par les élèves ou de la photo d'une scène qui leur était familière. Les apprenantes étaient invitées à intégrer des poèmes et des proverbes dans la discussion, comme elles le font lorsqu'elles débattent de questions importantes pour elles. Avec l'aide de l'enseignant, les classes mettaient au point de petites histoires basées sur la discussion qu'elles venaient d'avoir et les transcrivaient sur de grandes feuilles de papier collées au mur avec les poèmes et les proverbes formulés lors du débat. De cette manière on obtenait un texte à partir duquel les participantes apprenaient à reconnaître et à lire des phrases, des mots et les lettres de l'alphabet. Afin de renforcer la reconnaissance des lettres et des mots, les textes étaient souvent centrés sur des lettres, des syllabes ou des mots spécifiques ».

Dans un premier temps, les textes étaient transcrits dans le dialecte parlé par la communauté. Une fois que les élèves avaient appris à reconnaître des mots et des lettres, on commençait à leur apprendre les règles de l'arabe standard écrit qu'elles doivent connaître puisque c'est la langue la plus répandue dans les publications et les médias écrits. Chaque texte élaboré en classe était tapé ou photocopie, puis rendu aux étudiantes pour leur permettre d'apprendre à lire leurs propres contes et poèmes, qu'ils soient imprimés ou manuscrits. Enfin, les textes tapés de chaque classe étaient réunis et reliés. À l'issue de sa formation, chacune des participantes ayant terminé le programme recevait un exemplaire du livre auquel elle avait contribué.<sup>4</sup>

Le projet expérimental a dû vaincre des résistances par endroits. Il y a eu de jeunes hommes qui se sont opposés à ce que les femmes reçoivent un enseignement et qui, dans un village, sont même allés jusqu'à détruire une salle de classe. Un autre problème inattendu a été, au début, l'opposition de certaines femmes des zones rurales à l'usage de la poésie orale comme instrument d'apprentissage car elles la trouvaient trop simple.

Une fois ces problèmes résolus, le projet a obtenu un taux de réussite supérieur à celui d'autres modèles d'alphabétisation des adultes déjà utilisés –c'est-à-dire consistant essentiellement en une version condensée du programme d'enseignement primaire– qui étaient fondés sur un apprentissage par cœur. Les participantes ont été formées pour pouvoir prendre part aux élections nationales et ont été à l'origine d'interventions dans le domaine sanitaire dans deux des villages pilotes. Les apprenantes ont constaté, grâce aux cours, que leurs familles leur témoignaient une plus grande considération et qu'elles pouvaient mieux suivre le travail scolaire de leurs enfants. La demande d'éducation des femmes adultes a augmenté dans toutes les communautés choisies pour mener à bien le projet expérimental. Lors de la deuxième année du projet, le financement et l'exécution de celui-ci ont été pris en charge par le Fonds social yéménite pour le développement, sans aucune aide de consultants étrangers.

Malgré la demande permanente et l'existence de fonds suffisants, le Ministère de l'Éducation yéménite n'a pas autorisé la poursuite des cours utilisant cette méthode. Toutefois, ce système d'alphabétisation pourrait largement être appliqué à d'autres contextes. En 2007, le Centre des femmes arabes pour la formation et la recherche (CAWTAR), dont le siège est à Tunis, a reconnu ce projet comme un exemple de « meilleure pratique en matière d'autonomisation des femmes ».

### **Pour plus d'informations:**

Adra, N. 1998. "Learning through Heritage, Literacy through Poetry" [Apprendre grâce au patrimoine culturel – L'alphabétisation par la poésie] in *Adult Education and Development*, N° 70.

———. 2004. "Literacy through Poetry: A Pilot Project for Women in the Republic of Yemen" [Alphabétisation par la poésie – Un projet expérimental pour les femmes dans la République

<sup>4</sup> Adra, N. 1998. "Learning through Heritage, Literacy through Poetry" [Apprendre grâce au patrimoine culturel – L'alphabétisation par la poésie] in *Adult Education and Development*, N° 70.

du Yémen], article paru dans Women's Studies Quarterly, vol. 32, No 1 et 2, p. 226-243.  
<http://www.najwaadra.net/> (en anglais)

Site Web de l'UNESCO: <http://litbase.uil.unesco.org/?menu=12&programme=25> (en anglais).

## **SAUVEGARDE ET GÉNÉRATION DE REVENUS EN EXPLORANT DE NOUVEAUX MARCHÉS POUR UN TISSU DE FABRICATION TRADITIONNELLE EN OUGANDA**

*Étude de cas 20 les matériels UNESCO de renforcement des capacités<sup>5</sup>*

Les tissus d'écorce, traditionnellement fabriqués avec l'écorce d'une espèce rare de figuier connue localement sous le nom de « Mutuba », sont produits depuis le XIII<sup>e</sup> siècle par les Baganda qui occupent maintenant le sud de l'Ouganda, et aussi dans les royaumes de Bunyoro, Busoga et Tooro.

L'écorce du Mutuba est récoltée durablement sous forme de bandes battues à l'aide de maillets, étirées, puis séchées au soleil. Les arbres sont protégés après la récolte à l'aide d'une feuille de bananier enveloppée autour du tronc. À partir d'un morceau d'écorce de 1,5 m<sup>2</sup>, on peut obtenir un pan de tissu de 3 à 4 m<sup>2</sup>. Le tissu d'écorce se prête traditionnellement à divers usages domestiques, comme la confection de rideaux, de linge de maison ou de moustiquaires. C'était aussi une monnaie d'échange pour les paysans qui payaient les chefs locaux. Le tissu d'écorce est encore très répandu dans l'habillement, porté à la manière d'un sarong par les hommes et les femmes, et dans des occasions particulières comme les funérailles et les cérémonies de couronnement des rois où, d'ailleurs, il est teint pour souligner le statut social supérieur du roi.

### **Faire face aux menaces pour la viabilité de la fabrication des tissus d'écorce**

L'introduction du coton en Ouganda par les marchands arabes au XIX<sup>e</sup> siècle et l'urbanisation croissante en Ouganda au XX<sup>e</sup> siècle ont fait reculer l'usage des tissus d'écorce. Les producteurs de tissu d'écorce en Ouganda sont au bas de l'échelle sociale, bien que leur travail soit extrêmement spécialisé. La fabrication de tissu d'écorce a donc été dévalorisée et n'était plus considérée comme un métier attractif par les jeunes Ougandais. On a cependant assisté au cours de ces dernières décennies à un renouveau de l'usage du tissu d'écorce et leur statut local a été stimulé par une reconnaissance au niveau international.

En 2005, l'UNESCO a proclamé la tradition de la fabrication de tissus d'écorce Chef-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Un projet pilote de deux ans a été lancé en décembre 2007 pour revitaliser et sauvegarder la pratique de la fabrication de tissus d'écorce en Ouganda dans le cadre du Fonds-en-dépôt UNESCO/Japon pour la « Préservation et la promotion du patrimoine culturel immatériel ». <sup>6</sup> En 2008 l'élément a été inscrit sur la Liste représentative.

Les activités de sauvegarde mises en œuvre dans le cadre de ce projet ont consisté à :

- rassembler une documentation sur les types de Mutuba appropriés et leur usage ;
- planter des Mutuba pour garantir à l'avenir la disponibilité de matière première ;
- initier les jeunes à la production de tissus d'écorce ;
- élaborer un programme destiné au public des musées, en particulier aux écoles ;
- étudier la possibilité d'obtenir une protection juridique telle qu'une marque déposée pour le tissu d'écorce ;
- encourager l'usage de tissu d'écorce dans la production artisanale ;

<sup>5</sup> Les matériaux provenant de ces unités sont © UNESCO et ne doivent pas être reproduits sans autorisation.

<sup>6</sup> UNESCO, Commission nationale de l'Ouganda auprès de l'UNESCO, « Revitalisation de la fabrication de tissus d'écorce en Ouganda ».



- établir un processus de certification dans le système national d'enseignement professionnel afin de tenir compte du savoir-faire que nécessite la fabrication de tissu d'écorce; et
- informer le public sur la fabrication des tissus d'écorce à travers des émissions de radio, une exposition muséale et une brochure.

Parmi les réussites du projet, il y a eu la plantation de Mutuba, bien que certains arbres aient souffert de la sécheresse. Un programme a été créé pour le public des musées qui a été sensibilisé à l'importance de cet élément du PCI. Davantage de jeunes ont été initiés à la fabrication de tissus d'écorce qui a d'ailleurs été intégrée dans le programme d'enseignement. Cependant, le projet n'a pas abouti à une revitalisation à grande échelle, durable, de la tradition dans la région concernée. L'un des problèmes vient du fait que les Mutuba sont lents à générer des revenus issus de la fabrication de tissu d'écorce, comparé à d'autres cultures commerciales. Par ailleurs, comme le tissu d'écorce est traditionnellement associé à la mort, les produits en tissu d'écorce restent encore difficiles à vendre en Ouganda.

### **Nouveaux marchés et nouveaux produits**

Dans une initiative distincte, une entreprise de design ougandaise, Royal Bark Cloth Designs (RBCD), fondée par Sara Katebalirwe, utilise maintenant le tissu d'écorce dans des créations contemporaines. RBCD a établi un partenariat avec une firme de design hollandaise pour fabriquer et commercialiser une gamme de produits en tissu d'écorce : sacs à main, housses de coussin et étuis d'ordinateur portable. RBCD renforce le tissu d'écorce selon des procédés novateurs pour le rendre plus résistant. Les produits sont destinés à l'exportation et sont aussi vendus comme cadeaux d'entreprise en Ouganda. RBCD emploie une soixantaine d'artisans, dont beaucoup de mères célibataires. Elle est génératrice de revenus pour les producteurs et les stylistes locaux, mais aussi pour les exploitants agricoles qui produisent le tissu d'écorce.

Grâce à cette initiative, Sara Katebalirwe a été finaliste de la Cartier Women's Initiative 2010, prix décerné à des projets d'entreprise qui se distinguent par leur créativité et leur impact social. Elle fait aussi du lobbying auprès du Gouvernement ougandais pour qu'il promulgue une loi sur les indications d'origine géographique et certifie le tissu d'écorce ougandais.

Les produits de RBCD peuvent créer une prise de conscience accrue des connaissances et des savoir-faire traditionnels utilisés dans la fabrication de tissus d'écorce tout en contribuant à l'innovation dans l'usage de matières traditionnelles. L'entreprise procure aussi un revenu durable aux agriculteurs, aux fabricants de tissu, aux stylistes et aux artisans locaux.

Le commerce du tissu d'écorce ougandais encourage la transmission des connaissances et des savoir-faire liés à sa fabrication traditionnelle dans les communautés concernées.

### **Pour plus d'informations :**

UNESCO, Commission nationale de l'Ouganda auprès de l'UNESCO: <http://www.unesco-uganda.ug/index.php>

<https://ich.unesco.org/en/projects/revitalization-of-bark-cloth-making-in-uganda-00042>

<https://ich.unesco.org/en/ri/barkcloth-making-in-uganda-00139>

(en anglais)

## DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE ET PROMOTION DU PCI EN ÉQUATEUR

### *Étude de cas 19 les matériels UNESCO de renforcement des capacités<sup>7</sup>*

Runa Tupari Native Travel est un projet de tourisme des communautés que dirigent des paysans de plusieurs communautés rurales du canton de Cotacachi en Équateur<sup>8</sup>. Le projet a reçu une aide financière de l'ONG néerlandaise Agriterra<sup>9</sup> au cours de ses deux premières années (2001-2003), mais il est vite devenu auto-suffisant.

Le projet est une initiative de l'Union des Organisations paysannes et indigènes de Cotacachi (UNORCAC)<sup>10</sup> en Équateur. Fondée en 2001 par les membres de plusieurs communautés rurales du canton, l'UNORCAC se propose d'améliorer leur statut sociopolitique et de répondre à leurs besoins élémentaires (éducation, santé, infrastructure, alimentation). Elle a obtenu le Prix Équateur en 2008 pour ses efforts remarquables au niveau des communautés pour réduire la pauvreté grâce à la conservation de la biodiversité.

### **Le tourisme génère des revenus et aide à sauvegarder le PCI local**

Runa Tupari offre un hébergement chez l'habitant dans de petites exploitations agricoles de la région qui prennent en pension les touristes de passage. Les paysans et les propriétaires fonciers de la région ont construit des gîtes ruraux à cet effet en utilisant des méthodes et des matériaux traditionnels, renforçant par là même les pratiques de construction traditionnelles. Les paysans font connaître aux visiteurs le style de vie traditionnel de la famille indienne, y compris l'entretien du jardin et la préparation des aliments. Runa Tupari propose aussi des excursions à la découverte du PCI des communautés locales. Le circuit des « Villages indiens et du lac de Cuicocha » montre aux visiteurs les procédés traditionnels qu'utilise la population locale pour la fabrication de tapis avec la totora, les instruments de musique et les ponchos des Andes. Les gens du pays sont employés à l'agence de voyages dont vingt-cinq salariés ont reçu une formation de guide et ont acquis des notions de base en ethnobotanique, sur l'observation des oiseaux et l'anglais. Ces guides sont agréés par le Ministère du Tourisme.

Le projet a donné de bons résultats et le nombre de visiteurs est en forte progression. Cependant, il se heurte à plusieurs difficultés : l'industrie du tourisme est extrêmement saisonnière et certains touristes ont des exigences que leurs hôtes ont du mal à satisfaire. Runa Tupari se trouve aussi face aux problèmes de traitement d'un surplus de déchets lié à l'activité des gîtes ruraux. Néanmoins le tourisme crée un bassin d'emplois dont a cruellement besoin la population locale, procurant un revenu aux paysans et à leurs familles. Le projet s'attache à développer les compétences des entreprises locales et dispense une formation dans d'autres domaines comme celui des guides touristiques.

Ce type de projets contribue non seulement au développement socio-économique et à l'acquisition de nouvelles compétences au sein de la communauté, mais aussi à la sauvegarde du PCI : promotion des savoir-faire traditionnels (ex. construction de gîtes) et compréhension, prise de conscience et appréciation renouvelées du PCI, à la fois au sein de la communauté et parmi les visiteurs.

### **Pour plus d'informations :**

*Agriterra*: <http://www.agriterra.org/en/text/about-agriterra>

*Runa Tupari Native Travel* : [www.runatupari.com/](http://www.runatupari.com/) (en anglais et espagnol)

7 Les matériels provenant de ces unités sont © UNESCO et ne doivent pas être reproduits sans autorisation.

8 Runa Tupari signifie « rencontre avec les populations indigènes » ou « rencontre avec les Indiens ». Pour consulter le site Web de Runa Tupari : <http://www.runatupari.com/> (en anglais et espagnol)

9 Voir le site Web d'Agriterra : <http://www.agriterra.org/en/text/about-agriterra>

10 Voir le site Web de l'UNORCAC <http://unorcac.nativeweb.org/> (en espagnol)

*Page d'accueil de l'UNORCAC : <http://unorcac.nativeweb.org/> (en anglais et espagnol)*